

Commune de 6960 MANHAY

URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir (1) :

- qu'il est saisi
 - que le Fonctionnaire délégué est saisi
 - que le Gouvernement est saisi
- d'une demande de (1) :
- permis d'urbanisation
 - modification de permis d'urbanisation
 - permis d'urbanisme
 - permis d'urbanisme de constructions groupées
 - certificat d'urbanisme n° 2

Les demandeurs sont Monsieur et Madame GILLIS - DAMSIN
demeurant à / dont les bureaux se trouvent à (1) : 4000 LIEGE, rue Gustave Thiriart n° 15

Le terrain concerné est situé à MANHAY-GRANDMENIL, rue du Pachis, Lafosse et cadastré Section A n° 176 T2 – lot n° 1

Le projet consiste en la construction d'une maison unifamiliale 08,34 M / 08,76 M) et d'un car-port (05,98 M / 05,70 M)

et présente les caractéristiques suivantes (2) : avec demande d'écarts aux prescriptions du lotissement « MOLHAN » autorisé en date du 28 janvier 2002 :

- Volume principal présentant une pente de toiture de 40° ;
- Non-respect du front de bâtisse pour le volume car-port proposé dans la zone de cour ouverte ;
- Construction de murs de soutènement afin de soutenir les remblais prévus en cour ouverte et latéralement ;
- Toiture plate sur le volume car-port ;
- Bardage bois de ton naturel (au lieu de ton brou de noix) pour la réalisation du parement des élévations et panneaux en fibro-ciment de ton gris pour la rive de la toiture plate du car-port ;
- Présence de baies horizontales ;
- WC non aéré et non éclairé directement ;
- Buse en inox
- Abri de jardin de + de 10 m² avec une pente de toiture unique.

Le dossier peut être consulté tous les jours ouvrables de 09.00 heures à 12.00 heures (3) à l'adresse suivante : Administration Communale, Voie de la Libération n° 4 - 6960 MANHAY.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Madame B. LAMY – Téléphone : 086 / 45 03 18 – Mail : blamy@manhay.org dont le bureau se trouve à l'Administration Communale, Service Urbanisme - Voie de la Libération n° 4 - 6960 MANHAY.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 14 janvier 2019 au 28 janvier 2019 au Collège communal :

-par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Administration Communale, Voie de la Libération n° 4 - 6960 MANHAY.

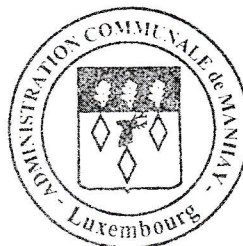
-(5) par courrier électronique, à l'adresse suivante : blamy@manhay.org.

A Manhay, le 09 janvier 2019.

La Directrice générale,



S. MOHY



Le Bourgmestre



M. GENERET

(1) Biffer la ou les mention(s) inutile(s).

(2) Décrire les caractéristiques essentielles du projet et préciser s'il s'écarte ou déroge à un plan, schéma ou guide ou à une carte d'affectation des sols.

(3) Heures d'ouverture des bureaux.

(4) Indiquer la personne désignée pour donner des explications.

(5) Non obligatoire